

Reconnaître et soutenir les compétences des familles dans toute leur diversité

L'association faîtière Familles Arc-en-ciel s'engage en faveur de l'égalité juridique et sociale et de la reconnaissance des multiples formes de famille. A côté des activités de conseils pour les familles arc-en-ciel, elle propose aussi ainsi que des rencontres, des colloques et des formations continues.

Texte : Maria von Känel, directrice générale, association faîtière Familles Arc-en-ciel.

Aujourd'hui encore, dans le débat public, en politique, dans les écoles et au quotidien, la famille nucléaire hétérosexuelle et le mode de vie hétéro restent la norme et le modèle de référence. Or la réalité est bien plus diversifiée. Avec l'évolution de la société, de nombreuses autres configurations familiales se sont établies au cours des dernières décennies, offrant une alternative au modèle traditionnel. A quoi ressemble une famille et qui en fait partie ? Ce sont là des questions auxquelles chaque famille va répondre de manière personnelle. Le terme « familles arc-en-ciel » désigne une famille dans laquelle un parent au moins se définit comme gay, lesbienne, bisexuel-le ou trans. Une partie des personnes intersexes qui sont parents se considèrent également comme appartenant à une famille arc-en-ciel. En Suisse, on estime que jusqu'à 30 000 enfants grandissent dans une famille arc-en-ciel. Il est crucial que la réalité qu'ils vivent soit reconnue comme allant de soi et étant tout aussi valable qu'une autre. Enfin, le désir d'enfants exprimé par 5 à 10%¹ des personnes LGBTQI*² se doit d'être pris au sérieux.

Soutien qualitatif

La plupart des familles arc-en-ciel nous disent se sentir reconnues et soutenues à l'intérieur de leur cercle social. Mais parce qu'elles dérogent au modèle hétérocisnormatif³, nombre d'entre elles font face aux préjugés de la société ou se heurtent carrément à de l'hostilité quand leur enfant intègre le système scolaire, voire avant, quand elles ont un projet d'enfant.

Les familles arc-en-ciel et les personnes LGBTQI* qui souhaitent avoir des enfants peuvent également rencontrer des difficultés pour lesquelles elles ont besoin d'être conseillées, accompagnées et soutenues par des professionnel-le-s – pour des questions médicales, pour être guidées en cas de désir d'enfants, de problèmes à la maison (en matière d'éducation, de couple) ou pour recevoir d'autres conseils liés à la famille et aux difficultés qui peuvent y être rencontrées.

Contrairement aux familles nucléaires hétérosexuelles, les familles arc-en-ciel – parents et enfants – et les personnes LGBTQI* qui

Conseils aux familles concerné-e-s

Ligne téléphonique nationale pour les familles arc-en-ciel et les personnes LGBTQI* souhaitant avoir des enfants: 0800 77 22 33 (ouverte les vendredis entre 10h00 et 12h00)
Permanence collective Parentalités arc-en-ciel à Lausanne ou par zoom:

● [famillesarcenciel.ch / events](https://famillesarcenciel.ch/events)

Conseils aux professionnel-le-s

Brochure d'informations sur les familles arc-en-ciel à destination du personnel enseignant et éducatif:

● [famillesarcenciel.ch / publications](https://famillesarcenciel.ch/publications)

Concept « Formation continue destinée aux professionnel-le-s »:

● [famillesarcenciel.ch / formation](https://famillesarcenciel.ch/formation)



© iStock

souhaitent avoir des enfants font plus souvent face à des résistances, à des refus, à l'exclusion ou à l'invisibilisation. Ces expériences et la crainte de ne pas bénéficier de conseils neutres et informés dissuadent nombre d'entre elles à solliciter une aide extérieure.

Il n'est pas rare que les familles arc-en-ciel qui consultent des professionnel-le-s constatent une méconnaissance de leur réalité et du cadre légal dans lequel elles s'insèrent. Elles se retrouvent alors contraintes d'expliquer leur situation, ce qui peut accroître le stress des enfants, mais aussi des parents, et créer un malaise chez les professionnel-le-s pris-e-s en défaut – autant de choses qui peuvent nuire à la prise en charge et avoir de sérieuses conséquences sur l'ensemble du processus.

« Le mariage civil pour tou-te-s »

L'ouverture, en 2018, du droit à l'adoption de l'enfant du ou de la partenaire pour les couples homosexuels et l'instauration, en juillet 2022, du droit au mariage civil pour tou-te-s ont été des étapes importantes dans la reconnaissance, sur le plan juridique, des réalités que vivent les familles arc-en-ciel suisses. Le OUI massif au projet de loi, soutenu à 64,1%, et l'approbation, dans tous les cantons, du mariage pour tou-te-s

sont un signe fort d'acceptation des multiples formes de couple et de la diversité des familles. D'autres nouveautés dans le domaine du droit des familles donnent lieu de se réjouir :

- Ouverture de l'adoption plénière conjointe ;
- L'accès à la PMA avec don de sperme aux couples de femmes mariées ;
- A partir du 1^{er} juillet 2022, reconnaissance à la naissance du lien de filiation avec la deuxième mère pour l'enfant conçu par un couple marié de lesbiennes grâce à un don de gamètes provenant d'une banque de sperme suisse (avant, seule celle qui avait donné naissance à l'enfant était reconnue comme la mère légale à la naissance) ;
- Deux semaines de congé parental au niveau fédéral pour la mère qui n'a pas accouché (uniquement si la filiation est établie à la naissance pour cette dernière).

La route reste longue

Bien que ces importants progrès soient des plus réjouissants, tous les problèmes ne sont pas réglés. Il est central que la relation parents-enfant puisse ne plus dépendre des conditions de procréation et que la famille, quelle que soit sa constellation familiale, bénéficie d'emblée d'une protection juridique. Comme d'autres pays euro-

Littérature

.....
Liste de livres pour parler
des familles arc-en-ciel
avec des enfants et des
ados: famillesarcenciel.ch/bibliographie
.....
Pour le personnel enseignant et éducatif
– Mallette pédagogique
« Familles arc-en-ciel » :
famillesarcenciel.ch/material
.....

péens, la Suisse devrait permettre la transcription des actes de naissances établis à l'étranger dans des actes de naissance dans le registre d'état civil pour les enfants né-e-s d'une gestation pour autrui (GPA). Les couples de femmes ou de personnes trans qui se rendent dans une banque de sperme à l'étranger pour une insémination artificielle ou qui font appel à un donneur privé devraient être en mesure d'établir leur lien de parenté d'office, sans devoir entamer une procédure d'adoption de l'enfant de la partenaire. La reconnaissance juridique de la pluri-parentalité et la prise en compte de l'identité de genre des parents trans* dans l'acte de naissance des enfants sont des revendications sur le plan juridique que nous devons encore porter. Pour ce qui est du congé parental, nous avons besoin de dispositions juridiques pour les couples ayant adopté ou conçu par GPA un-e enfant à l'étranger. Un congé parental de longue durée analogue aux 14 semaines de congé maternité devrait par ailleurs leur être accordé. Enfin, les dispositions en faveur des enfants et des coparents devraient être indépendantes du sexe, de l'état civil, de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre et de leur modèle familial.

Approche professionnelle

Pour que toutes les familles et personnes LGBTQI* souhaitant avoir des enfants bénéficient du même accompagnement, les conseiller-ère-s familiaux-ales, les professions de la santé, les autorités et l'administration doivent les recevoir et les traiter avec le même égard professionnel. Sans ce soutien institutionnel, les

familles arc-en-ciel et les personnes LGBTQI* souhaitant fonder une famille risquent de ne pas bénéficier des possibilités et ressources qui s'offrent à elles, de rencontrer plus de difficultés et d'être entravées dans leurs droits. Les professionnel-le-s du travail social et de l'éducation doivent viser des objectifs et des normes comme l'autonomie, l'égalité sociale, le soutien aux personnes défavorisées et marginalisées ainsi que l'égalité des chances. S'occuper des familles arc-en-ciel et des personnes LGBTQI* souhaitant avoir des enfants est une question de déontologie: ce public doit être traité sur un pied d'égalité et recevoir les mêmes conseils, accompagnements et soutiens que les autres. Les professionnel-le-s doivent être formé-e-s et consolider leurs connaissances pour pouvoir répondre aux besoins spécifiques du groupe cible que forment les familles arc-en-ciel et les personnes LGBTQI* qui souhaitent avoir des enfants. •

Notes

1. famillesarcenciel.ch / sondage-national.
2. L'acronyme LGBTQI* inclut les personnes lesbiennes, homosexuelles (gay), bisexuelles, trans*, queer et intersexes. L'astérisque qui le complète inclut toutes les autres variantes et identités qui échappent à l'hétérosexualité et à la cisnormativité.
3. L'hétéronormativité ou cisnormativité est un système de pensée fondé sur la présomption qu'il n'y aurait que deux identités de genre (masculin et féminin), que ces deux genres s'attireraient mutuellement et devraient avoir un comportement genré. On désigne par cisnormativité la pensée que l'identité de genre des personnes est établie à la naissance et correspond à celle qui leur a été assignée à la naissance.



Episode 18

Voix Sociales

Coachée depuis plusieurs années par une éducatrice sociale de l'association Via Levante, une mère partage son expérience de l'accompagnement familial.
[avenirsocial.ch / publications / podcast](http://avenirsocial.ch/publications/podcast)

